

Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n°26 01 03 P

**Arrêté portant composition du jury de diplôme 24-25 en session supplémentaire
du Master délocalisé au Luxembourg,
Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique »,
Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité »
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard
Et de la Chambre des salariés du Luxembourg**

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2024-2025.*

Arrête

Article premier :

Le jury de diplôme en session supplémentaire pour la 2ème année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg, pour l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

Président du jury : Amir HAJJAM EL HASSANI

Membres du jury :

- Frederic HOLWECK
- Florence TYNDIUK
- Myléna RUNGE (CSL)

Article 2 :

Le jury de diplôme en session supplémentaire pour la 2ème année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg, pour l'année universitaire 2024-2025, se réunira le :

- **Lundi 12 janvier 2026 à 14h00 – UTBM, Campus de Sevenans**

Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 12 janvier 2026

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon